ART. PREMIER N° 42115

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 42115

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine
à l'amendement n° 2551 de M. Jean-Louis Bricout

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« à compter »

les mots:

« après la date ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.